

tration était une espèce d'instruction indirecte à elle donnée de poursuivre la guerre jusqu'à ce qu'elle pût acquérir la Californie. Enfin, midi sonna et le président fut obligé de proclamer que la session était close et le bill en discussion enterré avec elle. Ce résultat inattendu a inspiré de vifs regrets à l'Union de Washington ; mais elle déclare que la guerre n'en sera pas continuée avec moins de vigueur, et le président moins disposé à traiter de la paix si le Mexique se montre enfin docile à la raison. Le bill pour l'organisation d'un gouvernement dans l'Orégon a également échoué au port, il s'est brisé contre un vote direct du sénat. L'Orégon restera donc dans le *status quo* jusqu'en décembre prochain, époque à laquelle doit recommencer la session. C'est un délai de quatre mois. Voilà tout. Des bills des allocations civiles, diplomatiques et maritimes ont été plus heureux. Les deux chambres ont pu confirmer les transactions opérées sur ce sujet par leurs comités de conférence. Le sénat a approuvé aussi le bill ayant pour but de créer un institut national avec le legs de feu Smithson, et a nommé les régens de cette institution sur laquelle la ville de Washington fonde de grandes espérances de gloire.... et de spéculation. Le messenger par lequel M. Polk a signifié son veto au bill des indemnités à accorder aux victimes des captures opérées, avant l'année 1800, par la marine française, a été l'objet de vives protestations de la part de MM. Clayton et Webster. Ce dernier a pris l'engagement de soumettre cette question au peuple. MM. Benton et Dickenson ont défendu, au contraire, les principes du veto qui, mis aux voix, a été condamné par 27 voix et soutenu par 15 seulement. Mais force n'en est pas moins restée à l'arrêt présidentiel, qui ne pouvait être cassé que par une majorité des deux tiers. On ne doit pas moins reconnaître que l'administration a dû une perte notable de son influence dans les deux chambres à l'usage qu'elle vient de faire coup sur coup de cette prérogative quasi-royale, au sujet du bill des *franchises* et de celui de l'amélioration des rades et rivières, et c'est là, sans aucun doute, une des causes principales de l'accueil hostile fait à la demande des deux millions de dollars applicable aux négociations mexicaines.

Heureusement pour lui, avant d'avoir compromis sa popularité, M. Polk avait obtenu du congrès les trois réformes qui faisaient, pour ainsi dire, les trois articles de foi de son évangile politique ; c'est-à-dire la réforme du tarif, la création de la sous-trésorerie destinée à établir, au moins en principe, un divorce complet entre l'état et les banques du pays, et le bill des entrepôts qui permettra au commerce d'importation de n'entrer ses marchandises qu'au fur et à mesure de ses besoins. C'est sur cette base triangulaire qu'est désormais assis le gouvernement démocratique. Si l'on ajoute à ces conquêtes parlementaires, les conquêtes territoriales du Texas et de l'Orégon, on sera obligé de reconnaître que la première année de la présidence de M. Polk aura été marquée par une série d'événemens dont l'importance n'est égalée dans aucune phase aussi limitée des annales américaines.

A propos de l'Orégon, le journal officiel de Washington a imprimé, pour compléter l'histoire de ce document devenu public, les discussions dont a été précédé l'approbation préliminaire du sénat sollicitée par M. Polk, et les pièces sur lesquelles ont roulé ces discussions. Il n'en est qu'une qui offre de l'intérêt : c'est la lettre que le secrétaire-d'état, M. Buchanan, a adressée à M. Mac-Lane, ministre des Etats-Unis à Londres, en lui apprenant le vote approbatif du sénat. « J'ai appris de bonne source, dit M. Buchanan, que le sénat a donné au président le conseil d'accepter les propositions du gouvernement anglais, dans la conviction que, d'après la véritable interprétation du second article du projet, le droit de navigation de la compagnie d'Hudson sur le Columbia, expirera avec la fin de sa charte actuelle, le 30 mai 1849. Dans une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. Pakenham, je lui ai communiqué ce fait et l'ai requis de le mentionner dans sa dépêche à lord Aberdeen. Le journal du sénat, publié par l'Union, ne parle pas explicitement de cette assertion de M. Buchanan : Il en résulte, en effet, que M. Niles ayant proposé de stipuler, par un amendement, que le droit de navigation de la compagnie de la baie d'Hudson expirerait avec sa charte en 1863, cette proposition fut mise aux voix et repoussée par 31 voix contre 10. N'est-ce pas qu'on regardait cette précaution comme inutile et qu'on interprétait dans le sens de l'amendement les termes du projet même ? Cela semble résulter de la lettre de M. Buchanan, mais rien ne l'indique dans le débat publié par l'Union. Quelle soit bien ou mal fondée, l'interprétation de M. Buchanan est un fait devenu officiel, et qui sera probablement la source de nouvelles difficultés entre les gouvernemens, lorsque le temps en sera venu. Heureusement, ce temps est encore éloigné, et qui sait ce qui se passera d'ici là !

Le conseil d'accepter les propositions de l'Angleterre avait été donné, on le sait, par 38 voix sénatoriales contre 12. La ratification définitive du traité a été votée par 41 voix contre 14. Les 14 opposans sont MM. Allen de l'Ohio, Atchison du Missouri, Atherton et Jennes du New-Hampshire, Breeze et Semple de l'Illinois, Bright et Hannagan de l'Indiana, Cass du Michigan, Dickinson de New-York, Cameron et Sturgeon de la Pennsylvanie, Fairfield du Maine, et Westcott de la Floride.

Au nombre des mesures votées par le Congrès, il en est une que nous devons mentionner et qui n'est pas la moins importante de toutes au point de vue commercial et politique. On sait qu'il avait été voté par le dernier congrès un bill qui avait pour but de favoriser le transit par les Etats-Unis des marchandises étrangères destinées au Canada, en autorisant le remboursement ou *drawback* des droits payés à l'entrée de ces marchandises. Le dernier congrès a voté un autre bill qui accorde le même privilège de remboursement aux marchandises que les Canadiens expédieront par terre ou par

eau, à travers les Etats-Unis, quelle qu'en soit la destination. Ces marchandises, après avoir préalablement payé les droits d'entrée dans les douanes des villes frontières du Canada, pourront rester un an sur le territoire américain, avant de perdre leur privilège de *drawback*. Cette seconde mesure est le complément de la première, elle ouvre une porte de plus au commerce canadien, au moment où l'Angleterre lui ferme en quelque sorte la sienne par sa nouvelle réforme fiscale.

On ne saurait trop respecter l'innocence de l'enfant : médite-tu quelque action dont tu doives rougir songe à ton fils au bureau. JUVENAL.

BULLETIN.

Arrivée du Rev. P. Laverlochère.—La Revue Canadienne.—Un mot à l'Aurore.—De l'entrée des classes.

—Le Rev. Père Laverlochère vient d'arriver de ses missions de Temiskaming. Au milieu de ses rudes et pénibles travaux il a toujours joui d'une heureuse santé. Ses consolations ont été grandes au milieu de ces enfans de la nature, qui prêtent leurs cœurs aux grandes institutions de la religion, et recevaient avec joie les corrections que le Missionnaire pourrait leur faire pour les instruire. Ces peuples reconnaissent qu'il sont encore sous le marteau de l'architecte pour recevoir le poli qui leur est nécessaire afin de pouvoir entrer dans la construction du temple que se bâtit l'Eternel. Nous espérons que le Rev. Père sera part au public chrétien du récit de ses travaux et de ses succès chez ces nations éloignées. Ces pièces ne peuvent qu'éduquer les lecteurs qui souvent sont forcés d'admirer chez ceux qu'ils appellent barbares, des vertus qu'ils regrettent de ne pas retrouver parmi ceux qui se croient parvenus à un haut point de civilisation.

—Nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage à la franchise avec laquelle la Revue reconnaît qu'elle n'aurait pas dû ouvrir ses colonnes à la production du *Courrier des Etats-Unis*, que nous avons été dans la pénible nécessité de combattre. Nous désavouons de grand cœur ce qu'il y aurait dans notre écrit de trop acerbe, car c'est contre notre intention s'il nous est échappé quelques paroles qui auraient pu contrister un confrère qui nous a témoigné tant de bonne volonté, et qui, nous n'en doutons pas, a à cœur la cause commune, savoir l'union de tous nos concitoyens pour procurer la prospérité de la Patrie. Nous espérons bien n'avoir jamais à l'avenir une tâche aussi poignante pour notre cœur, que celle dont nous venons de nous acquitter. Nous terminons en disant à notre confrère que nous ne pouvons qu'approuver à ce qu'il dit à la fin de son article : « Le correspondant du *Courrier* comme la plupart des gens qui écrivent sur des choses qu'ils ne connaissent pas, écrit à tort et à travers. »

Nous voyons encore avec beaucoup de plaisir que M. Chauveau n'est pas ce correspondant. Ce Monsieur fait honneur à ses principes religieux en déclinant l'honneur de la paternité d'une semblable correspondance, ou plutôt en réfutant, d'une manière claire et sans aucun subterfuge, l'accusation qu'on avait formulée contre lui d'en être l'auteur.

Si par la suite l'éditeur du *Courrier des Etats-Unis* veut encore parler des affaires religieuses du Canada, ce qui pourtant ne le regarde guère, nous le prions de mieux choisir ses correspondans à l'avenir.

—Nous avons lu dans le numéro 47 de l'*Aurore* un article qui nous a beaucoup contristés ; c'est la communication signée *Un Aurore*. Nous prions notre confrère l'éditeur de ce journal de vouloir bien ne pas ajouter foi trop vite et trop légèrement à ces rapports, qui pourraient lui être faits contre certains membres du clergé ; nous pouvons l'assurer qu'il y a presque toujours quelque intérêt ou passion sous roche, que du moins il est fort à craindre qu'il n'y ait de l'exagération dans ces communications. Si le curé dont il est fait mention s'est exprimé comme on le suppose, nous sommes loin de l'approuver, car assurément le style n'est pas celui de la chaire.

Mais quelle nécessité, cher confrère Canadien, de mettre cela au jour ? Pourquoi contribuer sans raison à jeter du ridicule sur un membre du clergé, qu'il importe pour le bien de la société, comme pour celui de la religion de respecter et de faire respecter ? Pourquoi faire lire à l'étranger des misères de famille ? Pourquoi contrister des citoyens qui aujourd'hui plus que jamais répugnent à toute querelle de religion sur les papiers ? Pourquoi offenser les oreilles de vos abonnés qui sans doute verront avec regret que le journal qu'ils encouragent soit le véhicule de flétrissures que l'on tente de faire à une classe d'hommes qu'on leur a appris, dès l'enfance, à honorer comme les ministres de Dieu ? Pourquoi ne pas donner à ceux de vos correspon-